

Pourquoi une carte d'accès ?

La carte permet de réserver l'utilisation de la déchetterie aux particuliers uniquement, en rationalisant les passages de certains usagers, tout en diminuant les engorgements à l'entrée.

La carte vous permet du 1^{er} janvier au 31 décembre :

d'effectuer **15 dépôts**,

ou de déposer jusqu'à **3 tonnes de déchets**.

Que faire quand j'atteins les 3 tonnes ou si je suis déjà passé(e) 15 fois ?

La carte d'accès est automatiquement désactivée et l'accès à la déchetterie, impossible. L'agent d'accueil ne dispose pas des autorisations nécessaires pour débloquent l'accès à la déchetterie en cas d'inactivation de la carte.

Les dépôts seront de nouveau autorisés au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Il ne sera accordé aucune dérogation.

Quelle est sa durée de validité ?

La carte d'accès a une durée de validité illimitée dès lors que vous avez fourni la totalité des pièces justificatives.

Si vous ne disposez pas encore d'un avis d'imposition à la taxe d'habitation (nouvel arrivant), votre carte d'accès a une durée de validité limitée, mentionnée sur le verso. À réception de votre avis d'imposition, vous pourrez nous le transmettre par le biais du site macarte.sitru.fr. Dès la mise à jour de votre dossier, la carte en votre possession aura une durée de validité illimitée.

Que faire en cas de perte de ma carte ?

Connectez-vous sur macarte.sitru.fr. Une nouvelle carte vous sera envoyée gratuitement dans la limite de deux remplacements.

Pour toute demande d'information
contact@sitru.fr / 01 39 15 88 74



Les bureaux du SITRU sont ouverts au public
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

2 rue de l'Union, 78 420 CARRIÈRES-SUR-SEINE